

[syndicat-infirmier.com](http://www.syndicat-infirmier.com)

Succès de la grève infirmière du 14 février 2020 hopital cliniques Ehpad

http://www.futursploutsh.net

5-6 minutes

Le Syndicat National des Professionnels Infirmiers SNPI CFE-CGC, avait appelé **l'ensemble des professionnels infirmiers** (infirmières, cadres, infirmières spécialisées) **des trois fonctions publiques et des secteurs privés de toute nature** (sanitaire, médico-social, santé au travail,...) à un mouvement de grève avec des actions locales dans les départements le **vendredi 14 février 2020**, dans le cadre d'une mobilisation unitaire des hospitaliers.

Nous étions 5.000 à manifester à Paris, et des milliers d'autres dans les préfectures des départements. La manifestation de Paris partait à 14h de l'hôpital Necker en passant par la

maternité Port Royal et arrivant à l'hôpital de La Pitié Salpêtrière avec dépôt de fleurs blanches.

La précédente mobilisation hôpital du 14 novembre avait été un grand succès, dans toute la France. **Le plan hôpital présenté le 20 novembre** par le Premier Ministre ne répond pas aux attentes des professionnels de santé des hôpitaux cliniques EHPAD :

- aucun poste en plus,
- aucun lit en plus,
- sur les primes par ci par là, cela recouvre une forme de mépris. Nous demandons à être reconnus pour nos compétences et nos responsabilités, avec une revalorisation salariale de 300 euros/mois, pas une aumône distribuée au bon vouloir des directions.

Plan hôpital 2019 : analyse du syndicat infirmier SNPI CFE-CGC

<https://www.syndicat-infirmier.com/Plan-hopital-2019-analyse-du-syndicat-infirmier-SNPI-CFE-CGC.html>

D'une part **nos conditions de travail se dégradent jour après jour**, d'autre part **le projet de réforme des retraites vise les soignants** avec la fin de la catégorie active pour les infirmières et les aides soignants.

<https://www.syndicat-infirmier.com/Penibilite-au-travail-les-pires-conditions-sont-a-l-hopital.html>

Nos revendications portent sur :

- ▶ La défense et la **pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers** ;
- ▶ La **prise en compte de la pénibilité pour la retraite pour toutes les infirmières, du fait de leur métier, qu'elles exercent dans le public ou dans le privé.**

Dans le public, la bonification retraite d'un an tous les 10 ans, accordée en 2003 aux infirmières en B, a été supprimée en 2010 pour la catégorie A. Le projet de réforme supprime la catégorie active dans la FPH.

Dans le privé, le compte pénibilité est une usine à gaz qui exclue beaucoup de soignants, en particulier depuis la suppression de 4 des 10 critères de pénibilité en 2017.

- ▶ Un **moratoire sur les plans d'économies dans les établissements hospitaliers publics et privés** (960 millions d'économies en 2018, 663 millions en 2019)
- ▶ **L'arrêt des suppressions d'emplois, de lits et de services et la mise en place d'effectifs proportionnels aux charges de travail, pour répondre aux besoins de la population ;**

- **Une revalorisation salariale conforme aux responsabilités et compétences** des professionnels infirmiers exerçant dans le privé et le public, avec une **juste rémunération des contraintes** (prime de nuit, indemnité WE)
- La reprise concrète de la **réingénierie IBODE, IPDE et cadre**, avec revalorisation de ces professionnels
- La **réactualisation du décret d'actes et d'exercice infirmier de 2004**,
- le **refus des glissements de tâches**

Le syndicat SNPI CFE-CGC est affilié à la CFE-CGC par le truchement de la Fédération CFE-CGC Santé-Social. Notre syndicat dépose ce préavis de grève en conformité avec l'article L 2512-2 du Code du Travail évoqué. La CFE-CGC est représentée au Conseil Commun de la Fonction Publique. La CFE-CGC est le 4ème syndicat représentatif dans le privé.

Voir également :

- **Les différentes formes de grèves dans le secteur privé** <http://www.syndicat-infirmier.com/Les-differentes-formes-de-greves.html>
- **Le droit de grève dans la fonction publique hospitalière** : <http://www.syndicat-infirmier.com/Droit-de-greve-dans-la-fonction-publique-hospitaliere-FPH-2640.html>

➤ **Assignations en cas de grève à l'hôpital public FPH** : <http://www.syndicat-infirmier.com/Assignations-en-cas-de-greve-a-l-hopital-public-FPH.html>

➤ **Un rappel sur repos est illégal**
<https://www.syndicat-infirmier.com/Rappel-sur-repos-a-l-hopital-illegal.html>

➤ **Hôpital : des lits fermés faute de soignants, les salaires en question**
https://www.liberation.fr/depeches/2019/10/17/hopital-des-lits-fermes-faute-de-soignants-les-salaires-en-question_1758120